



CHARTRE DE L'ÉTHIQUE FEDERALE FFST

Les principes énumérés dans cette charte s'imposent à tous les adhérents de la FFST, plus particulièrement aux enseignants, qui s'engagent sur l'honneur à adopter et respecter le comportement suivant :

- se conformer en tout point au code de déontologie de la FFST
- respecter les diverses prescriptions et indications portées sur les documents émis par la FFST, notamment celles des "Livrets Jaunes" régissant les contrôles de connaissances effectués dans le cadre fédéral. Ces contrôles ne sont pas obligatoires sauf à prétendre au titre de praticien ou enseignant de la FFST.

Lesdits Livrets Jaunes évoluent sur décision du Comité Technique

- Par ailleurs, chaque école reste libre d'organiser ses propres examens et de délivrer des diplômes sous sa seule responsabilité.

Les équivalences sont en principe réservées aux membres des fédérations étrangères avec lesquelles la Fédération a des accords ; notamment dans le cadre de "*International Shiatsu Network*".

- Être conscient que la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel n'est pas une école mais une institution (sans but lucratif) à caractère fédéral et associatif, regroupant enseignants, praticiens et élèves et représentant **différents styles de Shiatsu**.

En aucun cas un style ou une école ne sauraient s'imposer par rapport aux autres. Cette diversité représente une vraie richesse qu'il convient de sauvegarder et qui est garante de l'universalité du Shiatsu dans toutes ses composantes.

- Se rappeler que toute discipline hétérogène étrangère au Shiatsu ne saurait avoir sa place dans les cours en particulier et dans les instances de la Fédération en général. Il ne s'agit pas là d'un jugement de valeur, mais simplement du recentrage indispensable sur notre activité première, le Shiatsu. En revanche, des disciplines et activités complémentaires du Shiatsu peuvent être étudiées tels l'anatomie, la physiologie, la moxibution, la phytothérapie, le Qi Gong, le Tai ji Quan, le Yoga, la réflexologie, la diététique chinoise, les Arts martiaux, etc.

- Enfin savoir que le Shiatsu ne peut être considéré comme une médecine au sens occidental du terme, ni comme un massage (réservé aux seuls kinésithérapeutes), ni bien sûr comme une idéologie, mais comme un art au service de la santé s'exerçant prioritairement dans le domaine de la prévention et du "bien-être".

- À cet égard toute dérive, tout prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire seraient considérés comme des motifs de radiation. Le plus grand respect des opinions d'autrui doit être la règle, une stricte neutralité doit s'imposer dans les rapports entre membres.

- Nul ne doit exciper de ses propres convictions philosophiques ou religieuses ou les imposer. La FFST est le lieu dans lequel on étudie et pratique le Shiatsu. La vocation de la FFST se limite à l'étude, la pratique, la défense et l'illustration du Shiatsu. C'est là une tâche immense qui se suffit à elle-même et requiert la participation de tous. C'est à cette condition que nous pourrons continuer à nous intégrer dans la société, défendre et faire connaître notre activité et obtenir la reconnaissance de notre Art.

Je, soussigné

(lu et approuvé – date et signature)